

Département de la Côte d'Or Canton de Fontaine - lès - Dijon Commune de RUFFEY-LES-ECHIREY

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT N° 2023 – 019 CIRCULATION LIMITÉE A 20KM/H A PARTIR DU LUNDI 7 AOÛT 2023 CRÉATION D'UNE ZONE DE RENCONTRE - RUE DU BASMONT 21490 RUFFEY-LES-ECHIREY

Madame le Maire de la commune de Ruffey lès Echirey

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la route;
- Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
- Vu l'intérêt général ;
- Considérant qu'en raison d'une zone de loisirs constituée par la médiathèque, les terrains de pétanques et le terrain de football, située rue du Basmont, à Ruffey-lès-Echirey, qu'il y a lieu d'instaurer une zone de rencontre à 20km/h.

ARRETE

<u>Article 1</u>. La circulation est limitée à 20km/h sur une distance de 200 m sur la commune de Ruffey-lès-Echirey, pour cette zone de rencontre située rue du Basmont.

Article 2 : Tous les usagers partagent la chaussée, les piétons sont prioritaires.

Le présent arrêté, publié sous les formes habituelles, sera transmis à :

- Gendarmerie d'Arc sur Tille
- SMOM
- SUEZ
- LA POSTE

Une publication de cet arrêté sera affichée aux endroits habituels de la commune.

Fait à Ruffey-lès-Echirey, le 7 août 2023

Nadine MUTIN Maire

MAIRIE: 1, place du Souvenir 21490 RUFFEY-LES-ECHIREY

2: 03 80 32 07 07

Courriel: mairie@ruffeylesechirey.com